

Délégué du Préfet Secteur Amiens Nord Abbeville.

Vos activités principales :

Les missions qui sont confiées au délégué du préfet consistent, sous l'autorité hiérarchique du préfet, exercée par délégation par le sous-préfet territorialement concerné (Amiens ou Abbeville) selon les quartiers, et en liaison fonctionnelle avec la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, et l'unité politique de la ville, à :

- Coordonner le suivi des politiques publiques de l'État mises en œuvre dans les quartiers de la politique de la ville (droit commun et crédits spécifiques), en lien avec les services déconcentrés de l'État (DDTM, DT ARS, DASEN...) et les porteurs de projets ;
- Animer le partenariat du contrat de ville et le réseau des acteurs locaux de terrain, en lien avec la collectivité concernée ;
- Contribuer à la préparation des programmations annuelles des contrats de ville (appels à projets, aide au montage des actions, participation aux comités techniques et comités de pilotage) ;
- Participer à la mise en œuvre des contrats de ville, au contrôle des actions financées au titre des crédits Politique de la Ville gérés par l'ANCT et la DDETS ;
- Suivre l'évolution des territoires d'intervention en s'appuyant sur les indicateurs statistiques disponibles ;
- Être à l'écoute des associations de quartier, apporter un soutien aux acteurs de proximité et favoriser la participation citoyenne ;
- Faire remonter au Préfet les informations concernant les quartiers, faire toute proposition pour le lancement d'initiatives et la conduite d'actions et vérifier la pertinence de ces actions ;
- Assurer une présence de l'État dans les quartiers ; assurer au besoin la représentation du Préfet dans les différents dispositifs d'animation locale mis en place ; expliquer et rendre visible son action auprès des partenaires.

Par ailleurs, le délégué concourt aux missions suivantes, relevant de l'action du directeur de cabinet du Préfet :

- garantir la bonne coordination de la politique de la ville avec les enjeux de sécurité suivis par le cabinet ;
- conseiller le cabinet dans la mise en œuvre des politiques de sécurité dans les quartiers ;
- nourrir le lien entre le cabinet et les acteurs locaux (associations, instance de suivi des quartiers, etc.)

Profil recherché

Votre environnement professionnel :

Le poste constitue un élément essentiel de la présence de l'État dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il poursuit deux objectifs fondamentaux :

- d'une part, mobiliser ou renforcer les dispositifs existants dans les quartiers prioritaires, qu'il s'agisse des dispositifs de la politique de la ville ou des politiques de droit commun de l'État, en veillant tout particulièrement à leur cohérence et à leur dimension interministérielle ;
- d'autre part, synthétiser des informations, très souvent disparates ou ignorées des institutions, en vue d'éclairer la décision publique et de donner du sens à l'action, en faisant remonter des éléments factuels concernant le quartier, en vérifiant la pertinence des actions, en produisant des analyses et en formulant des appréciations allant au-delà des seuls indicateurs d'évaluation techniques, en repérant les personnes clefs et les actions remarquables.

Au-delà de l'information donnée immédiatement s'agissant d'événements ayant un caractère d'urgence et/ou pouvant avoir des conséquences importantes, le délégué élabore un rapport écrit mensuel qui rappelle les informations en question, fait un point sur l'ambiance du quartier, les besoins des habitants, les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain et, si nécessaire, proposant au sous-préfet des actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation.

Cette démarche doit, notamment, s'appuyer sur les relations nouées avec les nombreux acteurs de terrain dont les chefs de projet ou les médiateurs portés par le dispositif « adultes-relais » et ce, de manière régulière afin de recueillir des informations sur l'ambiance du quartier et les problèmes pouvant se poser et d'avoir le sentiment des interlocuteurs concernés par la politique de la ville sur

les actions qu'il serait pertinent, à leur sens, de mettre en place, compte tenu de la situation constatée.

Liaisons hiérarchiques :

le Préfet de la Somme, le Sous-Préfet territorialement concerné

Liaisons fonctionnelles :

la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Somme et l'unité politique de la ville de la DDETS.

Qui contacter ?

Madame Laëtitia CRETON - Directrice de la DDETS de la Somme

laetitia.creton@somme.gouv.fr [1]

03 22 22 41 21

Liste des pièces requises pour déposer une candidature: Voir le formulaire unique de demande de mobilité/recrutement disponible à ces adresses :

Formulaires de mobilité pour déposer une candidature :

Pour les personnels du ministère de l'intérieur :

<http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/images/Mobilite-2023/f...> [2]

Pour les candidats externes :

<https://www.interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2023-0...> [3]

Dates: Jeudi 10 avril 2025 - 10:15

Lieu: Amiens-Abbeville

URL de la source (modifié le 10/04/2025 - 10:10): <https://www.irev.fr/offres-demplois/delegue-du-prefet-secteur-amiens-nord-abbeville>

Liens

[1] <mailto:laetitia.creton@somme.gouv.fr>

[2] [http://ressources-](http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/images/Mobilite-2023/formulaire_mobilite_2023.pdf)

[humaines.interieur.ader.gouv.fr/images/Mobilite-2023/formulaire_mobilite_2023.pdf](http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/images/Mobilite-2023/formulaire_mobilite_2023.pdf)

[3] <https://www.interieur.gouv.fr/sites/minint/files/medias/documents/2023-03/Formulaire-de-mobilite-fevrier-2023.pdf>